

Bilan 2004-2009

Anne Laperrouze est...

- vice-présidente de la commission ITRE
- suppléante de la commission ENVI
- suppléante de la commission AGRI

Anne Laperrouze a été membre de la commission temporaire CLIM

Anne Laperrouze est aussi...

- membre de la délégation parlementaire pour les relations avec la République populaire de Chine
- suppléante de la délégation parlementaire pour les relations avec l'Amérique centrale
- suppléante d'Eurolat

En commission de l'industrie, de la recherche et l'énergie (ITRE)...

Elue en 2004, Anne Laperrouze se voit confier un rapport relatif aux **réseaux transeuropéens de transport de l'énergie**. Il s'agit de déterminer quels projets sont prioritaires pour développer les interconnexions entre Etats membres mais aussi les chemins d'approvisionnements. Une occasion de découvrir de manière concrète la procédure de codécision. Le Conseil des ministres, co-législateur, tentera d'imposer sa vision des choses mais Anne Laperrouze convainc ses collègues qu'il existe des projets d'intérêt européen et que la désignation d'un coordonnateur européen pour les projets qui connaissent certaines difficultés participera à la mise en place d'une politique européenne de l'énergie jusqu'alors inexistante. La première crise du gaz entre la Russie et l'Ukraine démontrera la fragilité européenne en termes d'approvisionnement énergétique et, dans le même temps, servira d'électrochoc pour les Etats membres. Le Conseil fera une volte-face et acceptera les positions du Parlement européen.

Anne Laperrouze rencontrera à plusieurs reprises les parties prenantes du conflit autour de la THT France-Espagne : les associations qui s'y opposent, le RTE et le coordonnateur européen désigné pour ce projet, Mario Monti. A force de dialogue, d'explication des positions, le dossier semble être en bonne voie de résolution (enfouissement de la ligne électrique)

Vice-présidente de la commission ITRE, Anne Laperrouze va développer une expertise sur les questions énergétiques. Le groupe ADLE lui confiera notamment la présidence du groupe de travail "ad hoc" sur l'énergie.

Anne Laperrouze sera rapporteur pour son groupe politique sur de nombreux dossiers relatifs à l'énergie dont notamment l'entreprise commune Pile à combustible et hydrogène, sur les sources d'énergie conventionnelles et technologies dans le domaine de l'énergie. Anne Laperrouze va également se voir confier la tâche de mener les négociations, pour un accord en seconde lecture,

sur le troisième paquet "marché intérieur de l'énergie". Ce paquet législatif composé de cinq textes a pour objectif d'achever le processus de libéralisation du marché de l'énergie du gaz et de l'électricité. Anne Laperrouze se battra pour un marché régulé, pour obtenir plus de pouvoirs aux régulateurs, plus de droit aux consommateurs et moins de dogmatisme de la part de la Commission européenne notamment en ce qui concerne la séparation des activités de transport et de production d'énergie.

L'énergie nucléaire fait l'objet de polémique et se révèle être un sujet technique ? Le profil d'Anne Laperrouze, ingénieur de formation, rassure ses collègues et c'est ainsi qu'ils décident de lui confier les dossiers qui s'y rapportent. Anne Laperrouze sera donc rapporteur du groupe ADLE sur le transfert de déchets radioactifs et de combustibles usés destinés au retraitement, sur les 50 ans du traité Euratom, sur le cadre communautaire pour la sûreté nucléaire, sur la création d'un instrument d'assistance pour la sûreté nucléaire, la protection radiologique et l'application de contrôle des matières nucléaires dans les pays tiers. Elle est même désignée rapporteur pour le Parlement européen sur les règles de participation au 7ème programme-cadre de recherche et développement Euratom.

Anne Laperrouze s'efforcera de convaincre ses collègues qu'il faut exiger le plus haut niveau de sécurité et de sûreté pour les installations nucléaires et l'imposer au niveau international, qu'il existe une expertise européenne à ne pas perdre sur le domaine, que la part du nucléaire joue un rôle non négligeable dans la lutte contre le changement climatique, qu'il faut accentuer les efforts de recherche sur la fusion et la fission notamment en terme de déchets, qu'il faut développer des outils pour que l'usage de l'atome reste à des fins pacifiques, qu'il faut un haut degré de transparence sur la gouvernance du nucléaire, que la décision d'investir dans le nucléaire reste un choix de chaque Etat membre.

Anne Laperrouze se rendra dans de nombreuses installations nucléaires de production ou de retraitement des déchets notamment en Lituanie et à Marcoule.

Fin 2008, lorsque la Commission européenne publie un ensemble de textes sous le thème de la **seconde révision stratégique sur la politique énergétique**, Anne Laperrouze est désignée rapporteur pour le Parlement européen. Appuyée par ses collègues, elle préconise la mise en place d'une réelle politique énergétique européenne. Parmi les objectifs principaux figurent la sécurité d'approvisionnement et la solidarité entre les Etats membres. Par ailleurs, le rapport réaffirme l'objectif des « 20-20-20 » d'ici 2020 : 20 % de gaz à effet de serre en moins ; 20 % de part d'énergie renouvelable ; et 20 % d'économies d'énergie. Afin de développer une vision à plus long terme, le rapport propose enfin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 à 80 % d'ici 2050.

Ancienne assistante de recherche au Québec, il est naturel pour Anne Laperrouze de s'intéresser aux **programmes de recherche**.

En tant que rapporteur sur les règles de participation au 7ème PCRD Euratom, Anne Laperrouze va travailler aux côtés de Philippe Busquin, ancien Commissaire européen en charge de la recherche et rapporteur du Parlement sur les règles de participation au 7ème PCRD. Ce programme est le principal instrument de l'Union européenne en matière de financement de la recherche à l'échelon européen et est doté d'un financement de 50,5 milliards.

Anne Laperrouze fait partie d'un groupe de suivi du 7ème PCRD. L'objectif est

de s'assurer de la bonne gouvernance du programme par la Commission européenne et de récolter des commentaires concrets du vécu de ce programme notamment par les PME européennes. L'idée étant aussi de préparer le 8ème PCRD.

Anne Laperrouze a rencontré de nombreuses PME concernant leur participation aux programmes de recherche européens.
C'est ainsi qu'Anne Laperrouze a adressé une question écrite à la Commission européenne et au Conseil des ministres sur les PME sous-traitantes dans le domaine aéronautique.

Au début des années 2000, après de longues tergiversations, l'Union européenne a pris la décision de principe de construire son propre système de géopositionnement par satellite baptisé **Galiléo**. En juillet 2008, après l'échec du partenariat public-privé, une solution est trouvée pour la poursuite de la mise en œuvre des programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo) : ils seront financés sur fonds communautaires. Pour la première fois de son histoire, l'UE est propriétaire d'une infrastructure. Compte tenu de l'importance, de la spécificité ainsi que de la complexité des programmes européens en matière de système global de navigation par satellite, et considérant que la Communauté est propriétaire des systèmes résultant des programmes, Anne Laperrouze, rapporteur pour son groupe politique sur la poursuite de Galiléo, sera désignée comme un des trois parlementaires européens à faire partie d'un Comité interinstitutionnel Galiléo chargé de surveiller la gouvernance de ces programmes.

Anne Laperrouze s'est rendue sur le site industriel Thales Alenia, un des acteurs d'EGNOS et de Galiléo, afin de mieux appréhender la réalité du système de géopositionnement et comprendre la perception d'un acteur industriel de ce fabuleux défi qu'est Galiléo.

Convaincue que le **changement climatique** est le plus grand défi qui se pose à l'homme, Anne Laperrouze s'est attelée, à travers les travaux de la commission temporaire sur le changement climatique mais aussi en commissions ITRE et ENVI, à ce que les législations développées tiennent compte de cette composante. Ainsi, dans le cadre de la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, Anne Laperrouze a proposé que 100 % des recettes tirées de la mise aux enchères des quotas soient utilisés par l'Union européenne pour financer des mesures de lutte contre le changement climatique en ce compris des actions de recherche et le développement. Les Etats membres, avec l'appui de députés européens soucieux de défendre les intérêts des Etats membres, ont écarté cette idée car elle aurait signifié pour eux une diminution de recettes budgétaires.

Partant du principe que les **PME** sont les premières créatrices de valeur ajoutée et d'emploi en Europe, Anne Laperrouze a défendu une participation accrue de celles-ci dans les programmes communautaires, dans le processus décisionnel, dans les marchés publics. Dans le cadre du **Small Business Act**, - dont l'objectif est d'améliorer l'approche générale en matière d'entrepreneuriat, d'ancrer de façon irréversible le principe « Penser aux PME d'abord » tant dans le processus législatif que dans le comportement des administrations, et de promouvoir la croissance des PME en les aidant à surmonter les problèmes qui continuent à entraver leur développement - Anne Laperrouze a notamment proposé de renforcer la participation des PME aux marchés publics en

fixant un seuil minimum de participation.

En commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI)...

Une nouvelle fois, le parcours académique et professionnel d'Anne Laperrouze a amené ses collègues à lui confier des dossiers qualifiés de techniques mais dont les impacts concrets sont considérables. C'est ainsi qu'Anne Laperrouze s'est vue désignée rapporteur pour le Parlement européen sur les **normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau** : il s'agit de contrôler la qualité des eaux de surface par rapport à un certain nombre de polluants. En tant que rapporteur, Anne Laperrouze est parvenue avec l'appui de ses collègues à ajouter un certain nombre de substances chimiques dont le niveau doit être étroitement surveillé voire supprimé.

Rapporteur pour son groupe sur le paquet « **pesticides** », Anne Laperrouze a travaillé avec ses collègues des autres groupes pour des avancées majeures dans la législation européenne. Dans un climat passionné, le Parlement européen a obtenu que certaines substances actives hautement toxiques, à savoir celles qui sont mutagènes, cancérigènes ou toxiques pour la reproduction, ainsi que certaines substances ayant des effets perturbateurs endocriniens soient interdites à moins que leur exposition se révèle en pratique négligeable. Résultant des pressions du PE, de nouveaux critères d'évaluation du risque pour les effets neurotoxiques, immunotoxiques et perturbateurs endocriniens ont été établis. Le point d'accord le plus compliqué à atteindre concerne les perturbateurs endocriniens qui ne font pas l'objet d'un consensus scientifique à l'heure actuelle. L'accord final octroie 4 ans à la Commission pour présenter une définition de ces substances perturbatrices endocriniennes, et durant la période transitoire, d'utiliser des critères d'exclusion qui laissent une marge d'appréciation étroite.

Les abeilles jouant un rôle clef dans l'écosystème, le Parlement européen a obtenu que les tests sur celles-ci soient plus stricts en incluant les effets sur la colonie. De plus, la Commission s'est engagée solennellement à accorder une attention particulière aux protocoles des études garantissant une évaluation de risque qui tienne compte de l'exposition réelle des abeilles à ces produits, en particulier à travers le nectar et le pollen.

Afin de s'assurer qu'il y aurait encore des médicaments pour les plantes, Anne Laperrouze a défendu l'idée d'un fonds de promotion pour les usages mineurs.

Sujet hautement passionné, Anne Laperrouze a pris soin de rencontrer tous les acteurs du dossier : des ONG qui prônaient une diminution drastique de l'utilisation, des particuliers souffrant des conséquences d'une mauvaise utilisation, des producteurs de pesticides souhaitant faire part des efforts du secteur et des agriculteurs qui rationalisent au maximum l'utilisation de pesticides à travers la mise en place de techniques alternatives comme la perturbation sexuelle.

L'ONU ayant développé un **système globalisé harmonisé concernant la classification et l'étiquetage des substances chimiques**, l'Union européenne devait transcrire celui en droit communautaire. Anne Laperrouze a été désignée rapporteur pour le groupe ADLE, et parallèlement rapporteur pour avis en commission ITRE, sur le GHS. Dans la transcription de ce monstre législatif (des centaines de pages), destiné à l'information, la protection des

consommateurs et de l'environnement, Anne Laperrouze a estimé crucial de prendre en compte la situation des PME qui avaient témoigné leur intérêt pour ce dossier lors de la consultation préparatoire effectuée par la Commission. Ainsi, sur 360 entreprises, 45 %, occupant moins de 250 salariés, ont répondu à cette consultation en ligne, ouverte par la Commission, entre le 21 août et le 21 octobre 2006. Anne Laperrouze a notamment appelé les États membres à mettre en place une procédure qui aide tous les fournisseurs, en particulier les PME, dans certains secteurs de production, à déterminer la classification appropriée, l'étiquetage et l'emballage de ces substances et mélanges.

Pour résoudre la problématique de **l'élimination des déchets**, la Commission européenne proposait, en septembre 2005, une révision de la directive de 1975, afin d'établir des règles relatives au recyclage et pour exiger des États membres l'élaboration de programmes nationaux contraignants visant à réduire la production de déchets dans les 5 ans à dater de l'entrée en vigueur de la directive.

Les chiffres sont en effet édifiants : en moyenne 3,5 tonnes de déchets par an sont produites par un Européen. A l'issue de la collecte, 27% de ces déchets sont recyclés, 49% mis en décharge et 18% incinérés.

Anne Laperrouze, qui s'est battue pour défendre le concept de "société du recyclage", a exprimé ses regrets au nom de la délégation MoDem au Parlement européen à la suite du vote intervenu aujourd'hui sur la révision de la directive-cadre sur les déchets : "Je pense que le Parlement européen a cédé à la tentation d'un accord rapide avec les États membres et cela, au détriment de définitions précises et de garanties juridiques."

La question de la sortie du statut de déchet, l'incinération, les co-produits et les déchets dangereux autant de points sur lesquels la délégation MoDem s'est prononcée en faveur de définitions plus strictes laissant moins de marge d'appréciation aux États membres. Tous les amendements soutenus par la délégation ont été adoptés par la commission de l'Environnement.

S'exprimant en séance plénière dans le cadre du débat sur ce texte, Anne Laperrouze a déclaré "La question des déchets dangereux me paraît être une question essentielle, les problématiques de traçabilité, de non dilution, d'archivage homogène des informations relatives aux mouvements de déchets sur une période longue, c'est à dire cinq ans pour tous les intervenants de la filière, alors que toutes ces questions font l'objet d'un traitement assez léger. C'est plus que regrettable au regard de la santé et de l'environnement." Or la nouvelle directive vise à simplifier le cadre juridique existant en intégrant plusieurs directives notamment la directive relative aux déchets dangereux.

La question des déchets est une question actuelle et qui va rester un défi majeur dans les prochaines décennies. Anne Laperrouze a interpellé la Commission européenne dans une question écrite sur l'implantation d'un pôle multifilière de traitement et de stockage des déchets dans l'Hérault.

En commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI)...

Elue du Sud-Ouest et appréciant les produits de qualité, Anne Laperrouze s'est fortement engagée

dans la réforme de l'**organisation commune de marché du vin** que ce soit lors de la communication de la Commission européenne, pour laquelle elle a été rapporteur pour le groupe ADLE, ou sur la proposition législative. Anne Laperrouze a défendu une viticulture de qualité, une viticulture façonnant le territoire et créatrice d'identité. Elle s'est battue pour que la distinction entre appellations contrôlées, avec un cahier de charge et des pratiques oenologiques stricts, et vin de pays, jouissant de plus de liberté, soit maintenue et claire. La viticulture est autant un outil d'aménagement du territoire (sauvegarde du patrimoine paysager, lutte contre l'érosion), qu'un outil économique (il y a toute une filière économique sur et autour du vin), qu'un élément d'identité. Anne Laperrouze est intervenue à de nombreuses reprises dans différentes enceintes pour démontrer à ses collègues, à la Commission européenne qu'une vision purement économique du vin était réductrice. Le discours d'Anne Laperrouze sera d'autant mieux perçu qu'elle a défendu le même régime pour la vodka : on ne peut produire n'importe où et n'importe comment cet alcool.

Anne Laperrouze se prononcera de manière limpide contre « un vin Mc Donald » c'est-à-dire contre la volonté d'uniformiser les vins... Pour elle, la diversité des appellations est une richesse et un argument de vente. Il faut pour cela que le consommateur puisse avoir des informations pertinentes pour effectuer son choix... Alors que la consommation mondiale augmente pourquoi l'Europe devrait battre en retraite et laisser ce marché en expansion aux pays du Nouveau Monde?

Anne Laperrouze a aussi plaidé pour que l'on soutienne financièrement l'organisation de la filière.

Anne Laperrouze a soutenu de manière ferme **la filière des biocarburants**. Soutien non pas inconditionnel car, en effet, depuis le début de son mandat, Anne Laperrouze défend l'idée que les biocarburants ont leur place dans le mix énergétique mais qu'ils ne pourront, sans révolution technologique et certes pas à court terme, remplacer les carburants fossiles. De plus, Anne Laperrouze a toujours estimé que le bilan énergétique de ces biocarburants devait être positif (c'est-à-dire permettre de produire plus d'énergie qu'il n'en coûte pour les obtenir). Cette dernière exigence est fondamentale en particulier pour les pays en voie de développement afin d'éviter qu'ils n'investissent dans ces biocarburants au détriment de la vocation nourricière de leur agriculture.

Anne Laperrouze s'est aussi prononcée en faveur de l'utilisation des huiles végétales recyclées pour une consommation locale.

Anne Laperrouze a rencontré un collectif d'usagers des huiles végétales recyclées afin de partager leur expérience pratique et leur bataille contre les pratiques administratives françaises interdisant d'utiliser comme carburants ces huiles usagées.

Sans se prononcer pour une **politique forestière** commune, Anne Laperrouze souligne la nécessité d'une coordination. Les États membres définissant très diversement ce qu'ils entendent par forêt, cela ne permet qu'une évaluation incomplète des mesures communautaires importantes en matière sylvicole.

Anne Laperrouze a soutenu la mise en place d'un observatoire européen des forêts mais cette idée n'a pas été retenue. Pourtant, grâce à cet observatoire, des données fiables, valorisables auraient pu être exploitées. À défaut, Anne Laperrouze soutient l'idée d'améliorer la coordination entre les différentes directions générales de la Commission européenne responsables des questions

forestières et préconise le renforcement du rôle du Comité permanent forestier.

Anne Laperrouze invite la Commission à proposer aux États membres des mécanismes basés notamment sur la fiscalité, en vue d'inciter les propriétaires forestiers à planter des essences indigènes pour le maintien de la biodiversité et pour maîtriser le risque d'incendie. L'esprit de cette proposition a trouvé des échos dans un rapport du Parlement européen qui recommande l'adoption de mesures de prévention des incendies et de lutte contre la désertification, le reboisement avec des espèces indigènes, la promotion de la diversité, la gestion durable des forêts naturelles et la promotion de services environnementaux, notamment pour la protection des systèmes hydrauliques et la lutte contre l'érosion. Ces actions mises en œuvre par les propriétaires forestiers exigent des investissements de leur part. Comme elles apportent un bénéfice à notre société, Anne Laperrouze, estime qu'elles devraient être dûment compensées.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, Anne Laperrouze a défendu la place des forêts dans la liste des investissements à soutenir.

A la suite de la **tempête Klaus**, qui a ravagé partiellement les forêts du Sud Ouest de la France, Anne Laperrouze a appelé la Commission européenne à octroyer des aides au secteur via le Fonds de solidarité.

Anne Laperrouze a interpellé les autorités européennes et françaises sur la nécessité de débloquent rapidement des aides nationales et communautaires pour aider, en particulier, le secteur sylvicole landais.

Au vu de la destruction d'écosystèmes forestiers particulièrement précieux, de l'exploitation de peuples autochtones et de la concurrence faussée avec les sylviculteurs européens, Anne Laperrouze a appelé ses collègues à soutenir un rapport ambitieux sur le **commerce illégal du bois**.

Anne Laperrouze part du principe que les sources d'énergie sont diverses mais n'ont pas toutes le même potentiel, ni les mêmes impacts sur l'environnement. Au regard de la lutte contre le changement climatique et le gaspillage des ressources naturelles, il apparaît nécessaire de n'en négliger aucune. Le **biogaz** est donc une énergie qu'il faut encourager.

Il est important d'éviter de générer une concurrence entre production de biogaz et production de denrées alimentaires. Pour cela, il faut prioritairement encourager la production de biogaz provenant du fumier, des boues et des déchets municipaux, organiques et d'origine animale. En ce qui concerne la production de biogaz à partir de déchets, Anne Laperrouze a tenu à souligner qu'il s'agit en fait de tirer profit de déchets, c'est-à-dire de nuisances. Dès lors, selon elle, il nous appartient de ne pas nous tromper : il faut avant tout diminuer le volume des déchets.

Par ailleurs, il me paraît important que le biogaz ne soit pas uniquement utilisé pour produire de l'électricité, mais qu'il soit utilisé prioritairement pour une valorisation locale optimisée et dans des conditions de sécurité sanitaire garantie pour alimenter les réseaux de gaz naturel. Il convient à cet effet de gérer les éventuelles contraintes techniques pour permettre l'accès au réseau. Il faut également accroître la recherche et le développement concernant toutes les dimensions de la

filière: les sources, les installations, la distribution et l'utilisation. Anne Laperrouze a donc appelé à une révision de la législation pour prendre en compte la réalité et les bénéfices de la filière biogaz.

Anne Laperrouze réside dans une localité rurale et sa circonscription comporte de nombreuses installations agricoles, c'est donc tout naturellement qu'elle s'est intéressée à la **réforme de la PAC**. Le maintien des aides directes constitue un élément indispensable: il est prouvé qu'aucune économie au monde ne permet à ses agriculteurs de vivre décemment sans un soutien financier. L'environnement, façonne autant l'agriculture que l'agriculture façonne l'environnement. . Il est donc important de maintenir les critères de conditionnalité pour l'obtention des aides.

Tout accord à l'OMC doit traiter la question des indications géographiques protégées, du bien-être des animaux, de l'état sanitaire des produits importés, pour des impératifs de saine concurrence et parce que les problèmes sanitaires ne s'arrêtent pas aux frontières.

Enfin, pour Anne Laperrouze, il faut définir la contribution de l'agriculture au changement climatique et au développement durable. Elle a, par ailleurs, invité la Commission européenne à approfondir la question de la part des terres arables de l'Union européenne qui peuvent être consacrées au carburant et à la chimie verte.

Au début des années 2000, le cadre financier de la PAC a été fixé jusqu'en 2013. Les agriculteurs ont réalisé des investissements sur la base de ces chiffres. Anne Laperrouze s'est offusquée qu'en cours de campagne, nous déciderions de réduire les paiements qu'ils sont en droit d'attendre? Ce n'est pas juste.

Anne Laperrouze s'est aussi opposée à la modulation telle que préconisée par la Commission européenne. La vocation de la PAC est de soutenir et de structurer l'agriculture. À titre d'exemple, nous constatons une baisse générale de l'élevage au profit d'importations des ovins des pays tiers. Les éleveurs ont besoin d'une PAC qui les soutienne. Il faut donc des aides à la brebis, des primes environnementales pour le maintien des prairies et des réserves nationales pour faire face aux ravages provoqués par les épizooties, notamment la fièvre catarrhale.

L'information et la formation sont deux dimensions qu'Anne Laperrouze considère fondamentales quelque soit le secteur. Dans le cadre de la PAC, Anne Laperrouze estime que l'information donnée aux consommateurs est un élément déterminant pour qu'il effectue son choix. C'est pour cette raison qu'Anne Laperrouze a toujours défendu le concept des appellations d'origine et les indications géographiques protégées.

La formation est un outil décisif pour répondre aux exigences des consommateurs et sociétales : Anne Laperrouze a perpétuellement soutenu que la formation doit être accessible à ceux qui le souhaitent en particulier aux jeunes agriculteurs.

A côté de la réforme de l'OCM vin, une autre OCM importante pour la France et le Sud Ouest aura fait l'objet d'une réforme sous cette législature, **l'OCM fruits et légumes**.

Sur les éléments fondamentaux de l'OCM, Anne Laperrouze a estimé qu'ils restaient valables. Elle insiste néanmoins sur la nécessité de privilégier l'organisation économique du secteur afin de créer des synergies plus fortes entre les acteurs de chaque filière.

Concernant les organisations de producteurs (OP), Anne Laperrouze souhaite une simplification des règles existantes et une clarification des programmes opérationnels mais aussi une plus

grande sécurité juridique des OP et d'une évolution des règles de reconnaissance de celles-ci. Ceci suppose plus de flexibilité et de subsidiarité.

Sur la gestion des crises, Anne Laperrouze a estimé les instruments de l'ancien OCM insuffisants. Anne Laperrouze a appelé à une réflexion approfondie sur les dispositifs permettant une intervention rapide et efficace.

Pour la délégation MoDem, Anne Laperrouze a suivi l'ensemble des dossiers qui ont été traités par les commissions parlementaires ITRE, ENVI, AGRI et CLIM mais elle s'est plus particulièrement impliquée dans les dossiers ci-après.

Anne Laperrouze a été rapporteur pour le Parlement européen sur

- ▶ Orientations relatives aux réseaux transeuropéens de l'énergie - COD / ITRE - Adoption en deuxième lecture
- ▶ Substances prioritaires dans l'eau - COD / ENVI - Adoption en deuxième lecture
- ▶ 7ème PCRD règles de participation, Euratom - CNS / ITRE
- ▶ classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges - COD / ENV (avis en ITRE)
- ▶ Seconde analyse stratégique de la politique énergétique de l'UE - INI / ITRE

Anne Laperrouze est intervenue en séance plénière sur les dossiers législatifs suivants...

- ▶ Développement rural - 6 juin 2005
- ▶ Orientations relatives aux réseaux transeuropéens de l'énergie - 6 juin 2005
- ▶ Life + - 7 juillet 2005
- ▶ REACH - 16 novembre 2005
- ▶ Piles et accumulateurs - 12 décembre 2005
- ▶ 7 PCRD - COD / ITRE - 13 juin 2006
- ▶ Piles et accumulateurs (conciliation) - 3 juillet 2006
- ▶ Débat commun 7ème PCRD - 29 novembre 2006
- ▶ Mise sur le marché d'articles pyrotechniques (pour J. Fourtou) - 29 novembre 2006
- ▶ REACH - 11 décembre 2006
- ▶ Protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration - 12 décembre 2006
- ▶ DC - Stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable - Livre vert - Stratégie en faveur de la biomasse et des biocarburants - Assistance en matière de sûreté et de sécurité nucléaires - 14 décembre 2006
- ▶ Normes de qualité environnementales dans le domaine de l'eau - 21 mai 2007
- ▶ DC - pesticides - 22 octobre 2007
- ▶ OCM vin - 11 décembre 2007
- ▶ Fonds de recherche du charbon et de l'acier - 9 avril 2008
- ▶ Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo) - 22 avril 2008
- ▶ Normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau - 16 juin 2008

- ▶ Révision de la directive-cadre sur les déchets - 16 juin 2008
- ▶ Marché intérieur de l'électricité - Conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité - Agence de coopération des régulateurs de l'énergie - Vers une charte européenne des droits des consommateurs d'énergie - 17 juin 2008
- ▶ Conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel - Marché intérieur du gaz naturel - Un plan stratégique européen pour les technologies énergétiques - 8 juillet 2008
- ▶ Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges - 3 septembre 2008
- ▶ Régimes de soutien en faveur des agriculteurs dans le cadre de la PAC - Adaptation de la politique agricole commune - Soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) - Orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013) - 18 novembre 2008
- ▶ Capture et séquestration du carbone - 16 décembre 2008
- ▶ Directive-cadre sur l'utilisation durable des pesticides - Mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques - 12 janvier 2009
- ▶ Marché intérieur de l'électricité - Agence de coopération des régulateurs de l'énergie - Accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité - Marché intérieur du gaz naturel - Accès aux réseaux de transport de gaz naturel - Etiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant - Performance énergétique des bâtiments - 21 avril 2009
- ▶ cadre pour la sûreté nucléaire - 21 avril 2009
- ▶ statistiques sur les pesticides - 23 avril 2009
- ▶ vin rosé - 5 mai 2009
- ▶ Paquet Télécom - 6 mai 2009

... mais aussi sur les dossiers non législatifs ci-dessous...

- ▶ Fin de l'accord de l'OMC sur les quotas dans le secteur du textile - 23 février 2005
- ▶ Sur la sidérurgie - 23 février 2005 à 23.30 !
- ▶ Avenir du textile et de l'habillement - 7 juillet 2005
- ▶ Accord viticole UE / USA - 27 septembre 2005
- ▶ Secteur textile - 29 septembre 2005
- ▶ "i2010", une société de l'information pour la croissance et l'emploi - 14 mars 2006
- ▶ Incidence sur la qualité et information aux consommateurs de la pratique consistant à mettre des copeaux de chêne dans les cuves - 15 juin 2006
- ▶ Stratégie sur l'environnement urbain - 25 septembre 2006
- ▶ Défaillance du réseau électrique européen - 13 novembre 2006
- ▶ Changement climatique - 31 janvier 2007
- ▶ Réforme de l'organisation commune du marché du vin - 13 février 2007
- ▶ Avenir de la construction aéronautique européenne - 14 mars 2007
- ▶ 50 ans du Traité Euratom - 9 mai 2007
- ▶ Marché intérieur du gaz et de l'électricité - 9 juillet 2007
- ▶ Sources d'énergie conventionnelle - 22 octobre 2007

- ▶ Fin des quotas sur les importations textiles - 13 décembre 2007
- ▶ Agriculture durable et biogaz: nécessité de revoir la législation communautaire - 11 mars 2008
- ▶ Le bilan de santé de la PAC - 11 mars 2008
- ▶ Adaptation au changement climatique en Europe - Les possibilités d'action de l'Union européenne (Livre vert) - 10 avril 2008
- ▶ Maîtriser la hausse des prix de l'énergie (QO) - 24 septembre 2008
- ▶ Politique spatiale européenne: l'Europe et l'espace - 19 novembre 2008
- ▶ Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union européenne - 8 octobre 2008
- ▶ Conséquences de la crise récente dans le domaine du gaz - Deuxième analyse stratégique de la politique énergétique - Défi de l'efficacité énergétique et technologies de l'information et de la communication - 2 février 2009
- ▶ Intervention d'une minute sur des questions politiques importantes (tempête Klaus) - 2 février 2009
- ▶ Les conséquences dramatiques du passage de la tempête Klaus dans le sud de l'Europe (débat) - 4 février 2009

Anne Laperrouze a interpellé officiellement la Commission européenne et le Conseil des Ministres sur les sujets suivants à travers des questions écrites et orales...

- ▶ Incidence sur la qualité et information aux consommateurs de la pratique consistant à mettre des copeaux de chêne dans les cuves
- ▶ Crise du marché de l'immobilier
- ▶ Maîtriser la hausse des prix de l'énergie
- ▶ Vin rosé
- ▶ Sur l'énergie
- ▶ Appellation "lait de soja"
- ▶ Appellation "lait de soja" (2e)
- ▶ Implantation d'un pôle multifilière de traitement et de stockage des déchets
- ▶ Sous-traitance aéronautique
- ▶ Sur le Collège européen des traducteurs
- ▶ Sur le Collège européen des traducteurs (2e)
- ▶ Sur le Fonds de solidarité (avec JM Beaupuy)
- ▶ Sur un erasmus des vigneron
- ▶ Sur la gouvernance de Galiléo
- ▶ Sur le vin rosé (avec débat)
- ▶ Sur l'interconnexion de la Moselle au réseau européen pour assurer son approvisionnement en oléfines

Anne Laperrouze a été rapporteur pour le groupe ADLE sur les dossiers législatifs suivants...

- ▶ Transferts de déchets radioactifs et de combustibles usés destinés au retraitement (rapport Seppanen) - CNS / ITRE

- ▶ Règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie (rapport Glante) - COD / ITRE
- ▶ 7ème PCRD programme spécifique "Coopération" - CNS / ITRE
- ▶ 7ème PCRD programme spécifique "Actions directes par le CCR" - CNS / ITRE
- ▶ 7ème PCRD programme spécifique "Actions directes par le CCR - Euratom" - CNS / ITRE
- ▶ 7ème PCRD - Programme spécifique "Euratom" - CNS / ITRE
- ▶ Pesticides - COD / ENVI (directive-cadre et stratégie thématique)
- ▶ Création d'un instrument d'assistance pour la sûreté nucléaire, la protection radiologique et l'application de contrôles des matières nucléaires dans les pays tiers - ITRE / CNS
- ▶ Impact de l'augmentation du prix du pétrole - INI / ITRE (avis)
- ▶ Services postaux - ITRE (avis)
- ▶ Energy Star - COD - ITRE
- ▶ Commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits (refonte) - CNS / AGRI
- ▶ classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges - COD / ENV et IMCO
- ▶ poursuite de la mise en œuvre des programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo) - COD / ITRE
- ▶ Fonds de recherche du charbon et de l'acier: programme de recherche, lignes directrices techniques pluriannuelles - CNS / ITRE
- ▶ Entreprise commune Pile à combustible et hydrogène - CNS / ITRE
- ▶ Capture et Séquestration du carbone - COD / (avis) ITRE
- ▶ Révision du cadre financier pluriannuel 2007-2013 (modif. accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière) - COD / BUDG (avis ITRE)
- ▶ Mise sur le marché des produits phytosanitaires - COD / ENVI
- ▶ Directive établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire - CNS / ITRE
- ▶ Statistiques sur les pesticides - COD / ENVI
- ▶ 3ème paquet marché intérieur de l'énergie - COD / ITRE (2ème lecture) - coordinatrice des négociations

... mais aussi sur les dossiers non législatifs ci-dessous...

- ▶ Communication de la Commission sur l'avenir du textile et de l'habillement après 2005 - Recommandations du Groupe "Textile et Habillement" de haut niveau (rapport Calabuig) - INI / ITRE
- ▶ Simplification de l'OCM Fruits et Légumes (rapport Herranz-Garcia) - INI / AGRI
- ▶ Stratégie forestière de l'Union européenne (rapport Kindermann) - INI / ENVI (Avis)
- ▶ Communication "i2010 - Une société de l'information pour la croissance et l'emploi" - INI / ITRE
- ▶ Stratégie thématique sur l'environnement urbain - ENVI

- ▶ Biotechnologies : perspectives et défis pour l'agriculture en Europe (rapport Ayuso) - INI / avis ITRE
- ▶ Livre vert sur l'énergie - INI / avis ENVI
- ▶ 50 ans du traité Euratom - INI / ITRE
- ▶ Partie du paquet énergie
 - Politique de l'énergie pour l'Europe
 - Plan d'interconnexion prioritaire
 - Perspectives du marché intérieur du gaz et de l'électricité
 - Secteurs européens du gaz et de l'électricité: Enquête menée en vertu de l'article 17 du règlement. 1/2003/CE (concurrence), rapport final.
- ▶ Livre vert sur la stratégie spatiale européenne - INI / ITRE
- ▶ Agriculture durable et biogaz: nécessité de revoir la législation communautaire - INI / ITRE (avis)
- ▶ Sources d'énergie conventionnelles et technologies dans le domaine de l'énergie - (avis ENVI) - INI / ITRE
- ▶ Industries culturelles en Europe -(avis ITRE) INI / CULT
- ▶ Promouvoir une démonstration à brève échéance de la production durable d'énergie à partir de combustibles fossiles - INI / ITRE (et avis ENVI)
- ▶ Un agenda pour un avenir durable de l'aviation générale et d'affaires - INI / ITRE
- ▶ Achats publics avant commercialisation: promouvoir l'innovation pour assurer des services publics durables et de qualité en Europe - INI / ITRE
- ▶ Mise en œuvre du règlement des fonds structurels 2007-2013: résultats des négociations sur les stratégies nationales de cohésion et les programmes opérationnels - INI / avis ITRE

CNS = procédure de consultation

COD = procédure de codécision

INI = procédure non législative

ITRE = commission parlementaire en charge de l'énergie, de la recherche et de l'industrie

ENVI = commission parlementaire en charge de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

AGRI = commission parlementaire en charge de l'agriculture et du développement rural

CLIM = commission parlementaire, temporaire, en charge du changement climatique